

**BE-A0524\_710142\_707594\_FRE**

**Inventaire des archives du Bureau de perception  
des droits de navigation à Solre-sur-Sambre / P.-  
J. Niebes - In : Inventaires des archives du  
Bureau de l'enregistrement de Merbes-le-  
Château**



**Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

---

<b>DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:</b> .....	<b>3</b>
<b>Consultation et utilisation</b> .....	<b>4</b>
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
<b>Histoire du producteur et des archives</b> .....	<b>5</b>
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	6
Acquisition.....	6
<b>Contenu et structure</b> .....	<b>7</b>
Contenu.....	7
<b>DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS</b> .....	<b>9</b>
I. Châtelineau.....	9
II. Farciennes.....	10
III. Solre-sur-Sambre.....	11
5 - 6 Sommiers d'ordres et d'instructions. 1860-1975.....	11
7 - 8 Registres de correspondance. 1862-1950.....	11

## **Description du fonds d'archives:**

### **Nom du bloc d'archives:**

Bureau de perception des droits de navigation Solre-sur-Sambre

### **Période:**

1860 - 1975

### **Numéro du bloc d'archives:**

BE-A0524.801

### **Etendue:**

- Dernière cote d'inventaire: 5
- Etendue inventoriée: .3

### **Dépôt d'archives:**

Archives de l'Etat à Mons

### **Producteurs d'archives:**

Bureau de perception des droits de navigation à Solre-sur-Sambre, 1860-1975

## **Consultation et utilisation**

### ***CONDITIONS D'ACCÈS***

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, une ordonnance du juge de paix est nécessaire.

### ***CONDITIONS DE REPRODUCTION***

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

## Histoire du producteur et des archives

### **PRODUCTEUR D'ARCHIVES**

#### NOM

Bureaux de perception des droits de navigation sur la Sambre canalisée à Châtelineau, Farciennes et Solre-sur-Sambre.

#### HISTORIQUE

Depuis 1830, l'administration de l'enregistrement et des domaines est chargée de la perception des péages sur les rivières et canaux. Les droits de navigation sont perçus sur base du poids de la cargaison et de la distance parcourue. Les préposés assurent la recette des droits de navigation au bureau où ils résident <sup>1</sup>.

Les travaux de canalisation de la Sambre débutent en 1825 en territoire belge. Par l'arrêté royal du 15 juillet 1825, le chantier est adjudgé à Rémy De Puydt, déclaré concessionnaire pour un terme de 27 ans. La Sambre canalisée s'étend de la frontière française à la Meuse, à Namur. Les travaux s'achèvent en 1832 dans la Belgique indépendante mais débutent seulement cette année-là en France avec l'objectif militaire d'approvisionner les places fortes de Landrecies et Maubeuge. En novembre 1835, le gouvernement belge récupère la concession, les terrains acquis et les plantations suite à la signature d'une convention avec Rémy De Puydt, légalisée par la loi du 26 septembre 1835 <sup>2</sup>.

Un droit est perçu par les concessionnaires de la canalisation de la Sambre durant les travaux dès 1828. Un arrêté royal du 13 octobre 1832 le fixe à 9 cents sur les bateaux de toute dimension, jusqu'à l'achèvement des travaux <sup>3</sup>. Par la loi du 16 mai 1847, le tarif des droits de navigation établi en exécution de la loi du 1er septembre 1840, pour les transports par la Sambre supérieure, est rendu applicable à la Sambre canalisée pour les transports de houille, fontes, ardoises, terres plastiques, sables et briques réfractaires <sup>4</sup>. Cette loi du 1er septembre 1840 autorise le gouvernement belge à réduire le tarif pour autant que des réductions analogues soient effectuées sur la Sambre française, entre la frontière et Paris, ce qui a lieu à diverses reprises <sup>5</sup>.

#### COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le règlement pour le service de la perception du droit de navigation sur le canal de la Sambre canalisée de 1837 précise que le receveur principal perçoit le droit de navigation de la 11e écluse à Charleroi <sup>6</sup>. Les éclusiers receveurs sont ses subordonnés. Le

---

1 Articles " Navigation. Droits de " dans Pandectes Belges, Bruxelles, 1901, t. 67, p. 667-742.

2 C. PIERARD, La Sambre. Chronique d'une normalisation, Namur, éditions MET, 1997, p. 42-66.

3 Pasinomie, 3e série, t. 2, Bruxelles, 1834, p. 528, arrêté royal du 13 octobre 1832.

4 Pasinomie, 3e série, t. 17, Bruxelles, 1847, p. 238, loi du 16 mai 1847.

5 Pasinomie, 3e série, t.24, Bruxelles, 1854, p. 399, arrêté royal du 24 octobre 1854.

6 Ce bureau de recette a été situé à Marcinelle puisqu'un arrêté royal daté du 18 décembre 1886 le rétablit

contrôleur principal des droits de navigation sur la Sambre vérifie les recettes et procède à l'installation des éclusiers receveurs. Le concessionnaire a construit vingt-deux écluses et, au milieu du XIXe siècle, on perçoit des droits lors du passage de vingt écluses (n° 20 à Floreffe). Le règlement du 27 septembre 1861 fixe les modalités de contrôle du chargement des bateaux aux écluses <sup>7</sup>. En 1889, les bureaux de perception des droits de navigation sur la Sambre en province de Hainaut se trouvaient aux écluses n° 1 à Solre-sur-Sambre, n° 5 à Thuin, n° 7 au Trou d'Aulne (à Leernes, près de l'abbaye d'Aulne), n° 10 à la Jambe-de-bois (à Landelies), n° 11 à Charleroi, n° 13 à Châtelineau, n° 14 à Farciennes comme le stipule le règlement général des voies navigables administrées par l'État du 1er mai 1889 <sup>8</sup>. En août 1917, tous les bateaux allemands sont exemptés de droits de navigation <sup>9</sup>. L'arrêté royal du 6 janvier 1926 porte le droit de navigation par tonne à 0,005 francs pour la Sambre <sup>10</sup>.

## **ARCHIVES**

### ACQUISITION

Ces archives ont été versées avec les archives des bureaux d'enregistrement de Châtelet et de Merbes-le-Château en octobre 2012 (entrée d'archives n° 2188).

---

à Charleroi, écluse n° 11, à partir du 1er janvier 1887 cf. Moniteur belge du 28 décembre 1886, p. 4925.

7 N° 2 du présent inventaire, folio 75.

8 Moniteur belge du 29 mai 1889.

9 N° 5 du présent inventaire, folio 68.

10 Ibidem, folio 74 verso.

## **Contenu et structure**

### ***CONTENU***

Trois types de documents : registres de correspondance relatifs à chacun des trois bureaux conservés, sommiers d'ordres et d'instructions et inventaires des registres pour les bureaux de Châtelineau et Solre-sur-Sambre. Le registre de correspondance du percepteur des droits de navigation contient le résumé des lettres adressées principalement au receveur principal des droits de la navigation à Charleroi et au contrôleur à Marcinelle.





---

## Description des séries et des éléments

### I. CHÂTELINEAU

- 1**      Registre de correspondance du percepteur des droits de navigation. Janvier 1869 - février 1949.  

1 volume

Bureau de perception des droits de navigation à Solre-sur-Sambre, 1860-1975
  
- 2**      Sommier d'ordres et d'instructions (56). Juin 1837 - juillet 1948.  

1 volume

Bureau de perception des droits de navigation à Solre-sur-Sambre, 1860-1975
  
- 3**      Inventaire des registres, sommiers, tables et autres documents. 1870-1950.  

1 cahier

Bureau de perception des droits de navigation à Solre-sur-Sambre, 1860-1975

**II. FARCIENNES****4**

Registre de correspondance du percepteur des droits de navigation à Farciennes. Avril 1869 - février 1949.

1 volume

Bureau de perception des droits de navigation à Solre-sur-Sambre, 1860-1975

---

### III. SOLRE-SUR-SAMBRE

#### **5 - 6 SOMMIERS D'ORDRES ET D'INSTRUCTIONS. 1860-1975.**

- |  |   |          |
|--|---|----------|
| <b>5</b>   | 17 janvier 1860 - 14 mars 1949.   | 1 volume |
|  | Bureau de perception des droits de navigation à Solre-sur-Sambre, 1860-1975                     |          |
| <b>6</b>   | 9 avril 1930 - 30 septembre 1975.   | 1 volume |
| <br>   |   |          |
| <b>7 - 8 REGISTRES DE CORRESPONDANCE. 1862-1950.</b> |   |          |
| <b>7</b>   | 1862-1908.  | 1 volume |
| <b>8</b>   | 1908-1950.  | 1 volume |
| <b>9</b>   | Inventaire des registres, sommiers, tables et autres documents. 17 mars 1930 - 27 janvier 1950. | 1 volume |